

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Objet de la demande : [Installer un abri de jardin](#)

Adresse : [avenue de Mai, 180 / 1200 Woluwe-Saint-Lambert](#)

Nom du document : **Note explicative**

Date : [03-07-2026](#)

Je souhaiterais construire un abri de jardin de 12 m² afin d'y installer un atelier de bricolage qui servira aussi de lieu de création amateur en couture. (voir annexe ci-dessous)

Cet endroit n'aura ni chauffage, ni sanitaire.

Le jardin fait 7m de large et 20 m de profondeur comprenant une petite terrasse de 2m sur 7m entouré de murets sur 3 cotés de 2 mètres de haut.

Une cabane existait depuis 2015 (voir annexes ci-dessous) mais celle-ci mal construite était devenue vétuste et le toit n'étant plus étanche menaçait de s'effondrer (nous avons dû la démonter).

La demande déroge à l'article 4 du titre 1 du RRU. L'abri sera implanté au-delà des $\frac{3}{4}$ de la profondeur de la parcelle.

Motivé qu'on la mette là afin de laisser de l'espace pour y aménager un espace paysager de qualité et de déranger le moins possible les voisins.

Merci de tenir compte de ma demande.

Annexe : vue 3D de l’abri de jardin



Annexe – Orthophotoplan Brugis



Annexe – vue de l'ancienne cabane

